



S N P E S - P J J / F S U

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



MOTION DE LA CAN

Paris, le 20 janvier 2010.

TOUS EN GREVE LE 21 JANVIER :

CONSTRUISONS LA MOBILISATION DANS LA DUREE !

En cette fin 2009, de nombreux conflits sociaux ont émergé, et différents secteurs se sont mis en grève : transports, éducation nationale, culture, travailleurs sans papiers... Le mécontentement à l'égard du gouvernement et le chef de l'état s'amplifie et les désaveux se multiplient.

C'est dans ce contexte, dans le courant du mois de décembre, que des mobilisations ont émergé à la PJJ pour s'opposer à la multiplication des restructurations. Elles se sont exprimées entre autres à travers la grève sur deux départements et une région entière. Les taux de grévistes importants montrent l'ampleur du mécontentement, quels que soient les fonctions et les lieux d'exercice professionnels. Réorganisation territoriale, fermetures de DD, démantèlement de la filière administrative, instrumentalisation de l'insertion et fermeture d'UEAJ et de CAEI, manque de moyens en personnels et difficultés de fonctionnement des hébergements, réorganisation des MO (perte du civil et des PJM)... Il faut dire que les sujets ne manquent pas !

La tentative de la DPJJ « d'acheter » certains agents en versant une prime exceptionnelle de faibles montants (220€ et 160€ bruts), attribués respectivement aux personnels administratifs et de milieu ouvert/insertion, n'a fait que réactiver les mécontentements.

Le subterfuge n'a pas fonctionné, d'autant que l'administration n'a pas été en mesure de la verser sur certaines régions. D'autres personnels ont même vu leur rémunération indemnitaire baisser en décembre. Pour verser cette prime de fin d'année, certaines régions ne disposaient même pas des budgets nécessaires... alors cette indemnité exceptionnelle sera versée en début d'année et donc ponctionnée sur le budget 2010, c'est-à-dire sur la masse salariale annuelle !

Une chose est certaine, c'est la politique gouvernementale qui détermine les restrictions budgétaires, impose la transformation des missions de la PJJ, préconise la fermeture des services et les suppressions de postes pour réduire le nombre de fonctionnaires... La plate-forme unitaire appelant à la journée de grève du 21 janvier, à l'initiative de la CGT, de la FSU et de Solidaires, pour la défense des services et de l'emploi public, constitue une première réponse des fonctionnaires en ce début d'année 2010.

Cette unité peut paraître limitée, néanmoins face à la frilosité de certaines organisations syndicales, elle propose une alternative pour construire une mobilisation contre le gouvernement de Sarkozy.

En effet dans le contexte actuel, la défense de l'emploi et des services publics est une urgente nécessité alors que les suppressions de postes s'amplifient, que les réorganisations et restructurations s'accroissent dans le cadre d'une réforme de l'état maintenue et accrue.

A la PJJ, nous devons tout faire pour que cette journée soit une réussite et permette d'imposer un coup d'arrêt à la marche forcée des réformes et la brutalité de leur application.

En effet, le ralentissement que la DPJJ s'est vue obligée d'afficher, n'est qu'un leurre, la mise en place de chorus, l'accélération des fusions départementales et des fermetures de structures atteste du contraire. Les prochaines circulaires de mobilité auront pour finalité de confirmer les suppressions de postes et d'organiser les restructurations prévues au budget 2010, ce malgré la tenue de CTPR et CTPD de pure forme, convoqués dans l'urgence et la précipitation. La DPJJ tente de faire croire que la concertation existe et que l'avis des personnels est pris compte, alors que la seule fonction de ces instances est d'entériner ses décisions !

Il nous faut dès à présent construire une mobilisation dans la perspective de la publication de ces circulaires. En effet, au-delà de la construction d'un mouvement unitaire dans la fonction publique pour s'opposer à la RGPP et au démantèlement des services publics, il s'agit donc bien d'unifier les revendications des professionnels et de permettre l'expression de la colère des personnels pour faire reculer la DPJJ. Cette colère est aussi nourrie de la remise en cause des missions éducatives, que la direction utilise pour justifier les restructurations par le biais de l'application des cahiers des charges. Aussi, il nous faut porter le débat sur la défense de nos missions et poursuivre avec nos partenaires, à l'interne comme à l'externe, notre action pour la défense de l'esprit de l'ordonnance de 45 et de la spécificité de la justice des mineurs.

Nous devons continuer à exiger, à tous les échelons, un coup d'arrêt à l'application à marche forcée des orientations et un gel des restructurations. La mise en place de l'observatoire des conditions de travail ne peut à lui seul constituer une réponse suffisante aux légitimes revendications des personnels. Il nous faut dès à présent faire un état des lieux des fermetures de 2009 et recueillir des informations sur les normes et les structurations envisagées en 2010, à tous les niveaux territoriaux concernant :

- la filière administrative et l'organisation des personnels dans les directions territoriales,
- l'organisation structurelle de services suivant les missions :
 - Hébergement, avec bilan de la « couverture des nuits » par les éducateurs (norme de 14...),
 - Milieu Ouvert, avec bilan du transfert des prises en charge au civil ...,
 - Insertion, avec un premier bilan sur l'application de la circulaire « activités de jour » et préconisations retenues pour le maintien des services...

L'information des personnels sur le détail des réorganisations et restructurations favorisera la construction de notre mobilisation, dont la grève du 21 janvier constitue une première étape. Nous avons proposé la tenue d'AG ce jour pour déterminer les modalités de la poursuite de nos actions.

Durant tout le mois de février, la CAN appelle à :

- organiser des AG,
- rencontrer les personnels administratifs,
- se servir des CTPD et des CTPIR pour rappeler notre exigence d'un gel des restructurations,
- mettre en place des comités de lutte,
- investir toutes les réunions institutionnelles et y manifester le mécontentement de tous les personnels.

Dans le contexte actuel, pour la CAN, seule la grève à la PJJ peut permettre de s'opposer au démantèlement de notre administration et de ses missions.

C'est pourquoi la CAN propose de mettre en débat, dans les AG du 21 janvier et des jours suivants, une journée de grève le 11 mars :

- **pour construire une mobilisation dans la durée,**
- **pour engager un rapport de force pour obtenir l'arrêt du processus des restructurations et des fermetures de postes prévues pour 2010.**

La CAN appelle l'ensemble des sections à faire remonter les positionnements des AG avant la réunion du Bureau National des 9 et 10 février.

La CAN mandate le Bureau National pour :

- Prendre contact avec les organisations syndicales de la PJJ
- Décider des dispositions à prendre pour le 11 mars, au vu des retours des AG.